



Gestion déchets entre locataires

Par **Marjo21**, le **03/06/2020** à **21:24**

Bonjour.

J'habite une résidence qui a une cour/parking commun avec une autre résidence. Les habitants de celle-ci n'ont pas de bac pour mettre leurs déchets donc remplissent les nôtres ou balancent leurs déchets n'importe où sans, en plus, se soucier du tri sélectif. Il n'y a pas de syndic ni de gardien donc je suis une des seules à sortir les poubelles les jours de ramassage. De plus, il y a une accumulation dans cette même cour d'encombrants qui n'ont jamais été jetés. J'en ai assez de vivre dans une déchetterie. Je paye mes charges et mon loyer, je sors gentiment les poubelles de tout le monde et on ne le respecte pas. Que faire ?

Merci.

Par **morobar**, le **04/06/2020** à **08:32**

Bonjour,

[quote]

Il n'y a pas de syndic ni de gardien

[/quote]

Une résidence comportant un immeuble ne peut pas fonctionner sans syndic. En effet il faut quelqu'un pour payer les éclairages, l'ascenseur...

Si votre syndic ne fait rien ou pas grand chose, vous pouvez vous plaindre au Maire qui

dispose de pouvoirs de police, surtout dans le cadre du ramassages des ordures ménagères.

Par **Lag0**, le **04/06/2020** à **08:38**

[quote]

Une residence comportant un immeubvle ne peut pas fonctionner sans syndic.

[/quote]

Bonjour,

Un syndic n'est obligatoire que pour les copropriétés ! Rien ne dit qu'il s'agit ici d'une copropriété...

Par **Lag0**, le **04/06/2020** à **08:39**

[quote]

Que faire?

[/quote]

Bonjour,

Votre interlocuteur, c'est votre bailleur !

C'est à lui de régler ce problème de déchets...

Par **Tisuisse**, le **06/06/2020** à **09:14**

Bonjour,

En attendant, vous ne sortez plus les popubelles, vous laisse le propriétaire de l'immeuble, ou la copropriété, s'en occuper. Lorsqu'il y aura trop de détritux, vous alertez la mairie (comme dit précédemment) et les services d'hygiene de la Préfecture, ils sauront intervenir efficacement.

Faites aussi une LR/AR à votre bailleur car c'est son problème en priorité. Ce n'est pas à vous de faire ce travail, vous payez des charges pour ça.